

## Maison de Santé : il faut avancer

**La Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude a voté lundi soir le lieu d'implantation de la future Maison de Santé. Le choix s'est avéré difficile, faute de solution idéale : c'est l'emplacement de l'ancienne friche Ford, en entrée de ville, qui a recueilli une très grande majorité des suffrages.**

*« Si nous avons un espace idéal, en centre-ville, il y a longtemps que nous l'aurions retenu, a commenté le président Raphaël Perrin, lundi soir, au moment de clore le débat sur l'emplacement de la Maison de Santé. Il y a des avantages et des inconvénients sur chacun des sites que nous avons étudiés et les conclusions ne sont pas partagées par les uns et les autres »...*

La Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, qui a la compétence « Réseau Santé » sur son territoire, a engagé une programmiste pour étudier différents scénarii de faisabilité : au collège Rosset, sur l'ancienne friche Ford, mais aussi au Pôle de services du Tomachon, suite à l'installation du Centre de l'œil. Une quatrième option a été envisagée, à la demande de la ville de Saint-Claude, à l'emplacement du collège de la Maîtrise.

Lundi soir, les élus ont eu à se prononcer entre deux options –le collège de la Maîtrise et la friche Ford-, les autres emplacements ayant été abandonnés (lire par ailleurs)...

L'estimation du coût des deux projets est similaire : 4,172 millions euros HT pour le Collège de la Maîtrise, et 4,375 millions euros HT pour la friche Ford. En tant que zone de revitalisation, le quartier de Chabot permettra d'obtenir des taux de subvention conséquents. Il devrait en être de même pour le collège de la Maîtrise, sans garantie formelle à ce jour. Le collège de la Maîtrise présente l'avantage de la centralité, mais également l'incertitude liée à la rénovation de l'ancien, et la



### Les arguments qui ont aidé à la prise de décision

#### **Collège de la Maîtrise**

**Surface : 1595m<sup>2</sup> - 50 places**

**Coût estimé : 4,172 millions € HT**

**Financement estimé : 1,835 millions € HT**

**Avantages :** centralité, possibilité de stationnement gratuit

**Inconvénients :** accessibilité malaisée pour la patientèle extérieure.

Incertitudes financières et techniques liées à la rénovation.

Maison de santé divisée en deux bâtiments, séparés par une cour. Délais

#### **Friche Ford**

**Surface : 1377m<sup>2</sup> - 50 places**

**Coût estimé : 4,375 millions € HT**

**Financement estimé : 1,925 millions € HT**

**Avantages :** Maîtrise foncière par la communauté de communes.

Maîtrise du chantier en construction neuve.

Desserte par le réseau urbain.

Financement garanti en zone de revitalisation.

Revalorisation d'une friche en entrée de ville.

Projet soutenu par les praticiens locaux.

Possibilité de stationnement.

**Inconvénients :** site excentré.

Sortie sur un axe de circulation, régulable par feux tricolores.

complexité d'agencement sur deux bâtiments séparés par une cour.

La friche Ford est plus éloignée du centre, mais tous les patients ne viennent pas uniquement du centre-ville. La zone d'attractivité va au-delà, entre autres des communes voisines. La Communauté de communes a l'opportunité de valoriser une friche industrielle dont elle a la maîtrise foncière en entrée de ville, sur laquelle pourra être construit un équipement sur mesures. Les exemples de Septmoncel, des Hautes-Combes, de Jura Sud, démontrent que la centralité n'est pas l'unique critère de choix.

« *On a toujours dit qu'on respecterait le choix et les besoins des praticiens d'autant que ce sont eux qui paient les loyers* », a également souligné Raphaël Perrin. *En l'occurrence, leur préférence porte sur le site de l'ancien garage Ford* ».

En l'absence des délégués de la ville de Saint-Claude, la question s'est posée de différer le vote.

La position de la ville de Saint-Claude en faveur du collège de la Maîtrise étant connue, rien n'empêchait le débat, ni le vote. « *Ce dossier n'a fait que trop durer, rappelle Raphaël Perrin. Saint-Claude est l'un des derniers territoires ruraux enclavés à ne pas avoir de Maison de santé* ».

De nombreux praticiens sont en phase de transmission de leur cabinet : il est urgent de pérenniser l'offre de santé sur le Haut-Jura.

### Résultat du vote pour l'implantation de la Maison de Santé

**Présents** : 33 délégués

**Pouvoirs** : 3

**Exprimés** : 36

**Friche Ford** : 27

**Collège de la Maîtrise** : 5

**Abstentions** : 4

### Les pré-requis pour le choix de l'implantation de la Maison de Santé

**Le stationnement** : 50 places pour la patientèle et les praticiens.

**Surfaces** : 1200m<sup>2</sup> minimum.

**Délais de livraison** : rapides.

### Les projets non retenus

#### Collège Rosset

Initialement envisagée, cette option ne recueillait pas l'adhésion des professionnels de santé : problèmes de stationnement, cohabitation compliquée avec les autres projets sur le bâtiment : implantation d'une école, des archives municipales.

#### Pôle de services du Tomachon

Suite à l'installation du Centre de l'œil, cette option a été étudiée dans l'optique de réunir un pôle de santé dans un bâtiment appartenant en grande partie à la Communauté de communes.

Le manque de places de stationnement, ainsi que le manque de surface (1160m<sup>2</sup>, sans possibilité d'extension) ont conduit à l'abandon du site.

#### Médiathèque – Place Jacques Faizant

Le bâtiment a été proposé et visité. Sans suite.